

**Direction Opérationnelle des Télécommunications - Annaba.**

REF : DO/SDT/DEPRA/109/2024

Annaba, le 21 Mars 2024

**Monsieur BENTOUMI Toufik**  
Gérant de l'entreprise Sarl AGRO-FOR  
Sise : 32, rue Guidoum Tayeb Souk Ahras

**Objet** : Mise en demeure N°02

Monsieur,

Par la présente, je vous adresse la mise en demeure N°02 relative à votre engagement contractuel avec la DOT Annaba, en vertu du contrat référencé 27/AT/DO23/SDFS/DAL/2023 daté du 08 mars 2023 renouvelé le 09 Mars 2024, relatif aux « Travaux de Maintenance et de Développement de la Canalisation pour le réseau FFTX ».

En effet, il a été constaté que, depuis le 03 mars 2024, vous n'avez pas répondu aux sollicitations téléphoniques, aux convocations ainsi qu'à la mise en demeure publiée sur le site web d'Algérie Telecom concernant le projet de canalisation qui vous a été confié. Cette absence de réponse est interprétée comme un manquement à vos obligations contractuelles.

En conséquence, et conformément aux termes de l'article 40 du contrat susmentionné, j'ai le regret de vous notifier par la présente que vous n'êtes désormais plus le titulaire du projet qui vous avait été attribué, et la DOT Annaba se réserve le droit d'engager les procédures appropriées suite à la non-exécution de vos engagements.



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
Signé: GAOUAOUI Salim